

**La Présidente de Nantes Université,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements y compris BOE

#### **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, emploi-type Opérateur·trice logistique, organisée par NANTES UNIVERSITÉ est composée ainsi qu'il suit :

Madame REZEAU Stéphanie, Technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Présidente, Nantes Université, Nantes,

Madame DELAPORTE Muriel, Technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Nantes Université, Nantes,

Madame VILACA Précilia Technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice des ressources humaines et du dialogue social de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13 mai 2025.

Pour la Présidente de Nantes Université  
et par délégation  
La Directrice des ressources humaines et du dialogue social  
  
Clotilde Tonnerre  
le 19/05/2025 11:49:41 +02:00  
Clotilde TONNERRE

Pour la Présidente de Nantes Université  
et par délégation  
La Directrice des Ressources Humaines  
et du Dialogue Social



Clotilde TONNERRE